

Déclaration de la section communiste de Grenoble sur la modification du règlement des piscines

Grenoble, le 16 mai 2022

Le conseil municipal de Grenoble se réunira ce 16 mai 2022 avec à son ordre du jour le projet de modification du règlement intérieur des piscines de la Ville. Ce projet donne la possibilité aux usager·es du service public d'adopter la tenue de leur choix, dans les limites des contraintes de sécurité et d'hygiène publique.

Disons tout de suite que nous regrettons la communication erratique de la Ville sur ce sujet. Elle n'a fait qu'ajouter de la confusion aux échanges. Nous regrettons également que la Ville n'ait pas su instaurer un débat apaisé, comme à Rennes, alors même que cette question est sur la table depuis plus de trois ans.

Réuni.es en assemblée générale le 27 avril, les communistes grenoblois.es ont débattu de cette proposition de modification du règlement intérieur des piscines. Leurs avis sont partagés et le débat se poursuivra, dans le respect de chacun.e et dans un échange où c'est la force des arguments qui prévaut et où les opinions exprimées s'enrichissent mutuellement. Le 27 avril, une majorité s'est cependant dégagée pour approuver cette évolution du règlement municipal.

Les communistes constatent avec des associations telles que la Ligue de l'Enseignement, la Libre Pensée, la Ligue des droits de l'homme, ou le Défenseur des droits - dans son avis rendu en 2019 -, que la laïcité ne peut être instrumentalisée dans ce débat. La loi de 1905 assure la liberté de conscience et la liberté d'expression. Elle ne prescrit pas un vêtement ou une idéologie. Elle garantit au contraire la possibilité du libre choix de leurs opinions pour tou.tes les citoyen.nes. Elle comporte deux restrictions: le trouble à l'ordre du public et la neutralité du service public afin d'assurer l'égalité d'accès aux services publics pour tous.tes les citoyen.nes, comme le précise le Ministère de l'Intérieur en 2019¹. C'est la raison pour laquelle le prosélytisme, qu'il soit de nature politique ou religieux, est interdit aux agent.es des services publics dans l'exercice de leur profession.

Ainsi, les seules contraintes légales susceptibles d'être invoquées relèvent-elles de l'hygiène et la sécurité. Or, il n'existe pas de prescriptions scientifiquement établies dans le domaine de l'hygiène ou de la sécurité quant à la surface des tenues de bain.

¹ https://www.senat.fr/questions/base/2018/qSEQ181007151.html

Des restrictions demeurent : l'obligation du port du bonnet de bain justifiée par les contraintes d'entretien des piscines, la nature des matières des tenues de bain, les modalités de leur usage, etc. Ces prescriptions figurent dans le règlement proposé. Les moyens pour sa mise en œuvre devront être donnés aux agent es municipaux.

Une autre question essentielle est convoquée, déformée et caricaturée par la confusion du débat politicien : le combat pour l'égalité femmes-hommes. Il est curieux de voir aujourd'hui la droite – de la droite macroniste jusqu'à l'extrême droite – se présenter en porte drapeau de droits qu'elle a toujours combattus et dont l'existence lui a été imposée. Que l'on pense au droit à l'IVG, à l'inégalité salariale toujours aussi scandaleuse, aux insuffisances de la lutte contre les violences faites aux femmes... En ces matières, tous les progrès ont été le fruit de mobilisations féministes auxquelles les communistes ont toujours apporté leur contribution. Le combat pour les droits des femmes et plus largement pour toutes les libertés est dans l'ADN des communistes.

Beaucoup reste à faire pour en finir avec le patriarcat qui reste profondément ancré dans notre société et exerce une oppression quotidienne sur les femmes. L'intégrisme religieux est l'un des mécanismes à l'œuvre pour imposer cette domination. Et c'est pourquoi les communistes s'opposent à toute revendication fondée sur des injonctions religieuses, comme la demande d'horaires distincts dans les piscines pour les femmes et les hommes. De même que toute atteinte à l'égalité, toute discrimination dans les processus d'apprentissage scolaire doivent être combattues. Le travail de la communauté éducative pour assurer l'émancipation de tou.te·s les élèves doit être indéfectiblement soutenu.

Plus largement, l'égalité des genres se construit dans un travail quotidien et patient qui commence dès le plus jeune âge. Il passe par le soutien aux associations qui œuvrent sur le terrain. Il implique la réduction des inégalités sociales et de la précarité dont les femmes comptent parmi les premières victimes. Parvenir à l'égalité femmes-hommes nécessite des décisions politiques, entre autres pour mettre fin aux insupportables différences de salaires qui persistent ou pour revaloriser des métiers majoritairement exercés par des femmes.

Les communistes grenoblois.es considèrent que ce combat est universel. Ils sont de toutes les actions de solidarité en France et dans le monde pour soutenir les femmes discriminées, privées d'accès à l'école ou à la culture, contraintes par des injonctions de quelque nature qu'elles soient, vestimentaires entre autres. Ce combat est majeur et les communistes seront toujours là pour y prendre leur part. A l'approche des Jeux Olympiques, nous sommes solidaires des femmes qui luttent partout dans le monde contre les intégrismes religieux qui brident leurs libertés dans le monde du sport. Leurs luttes sont les nôtres.

Tout comme est majeure la lutte contre le racisme. L'extrême droite instrumentalise le débat sur le règlement intérieur des piscines grenobloises pour

pousser les feux de la stigmatisation. Les communistes n'accepteront jamais aucune discrimination.

Plutôt que de polémiquer sur le règlement des piscines de Grenoble, il est urgent de mettre en œuvre les politiques pour l'égalité femmes-hommes, pour l'égalité salariale, contre les violences faites aux femmes, pour l'éducation et la culture. Il est urgent d'aller vers de nouvelles conquêtes sociales, de redévelopper les services publics. Une société égalitaire et solidaire, c'est la condition nécessaire pour l'émancipation de chacun·e.